

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2019

La politique culturelle de la Métropole du Grand Paris participe à son rayonnement et à son attractivité

Sous l'impulsion du Président de la Métropole du Grand Paris et de la Vice-présidente en charge du développement culturel, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une dynamique pour rendre la culture accessible à tous et contribuer ainsi à l'émergence d'une identité métropolitaine culturelle. Deux initiatives principales y concourent : **Nuit Blanche et les Micro-Folies.**

1) **Nuit Blanche qui revêt cette année une dimension métropolitaine :**

Évènement phare d'art contemporain, Nuit Blanche devient métropolitaine pour sa 18^{ème} édition prévue le 5 octobre 2019. Placée sous la thématique du mouvement, Nuit Blanche se déploiera dans des stations qui, pour certaines, seront pour la première fois au-delà du périphérique, lieux festifs d'animation qui accueilleront des plateformes mobiles réalisées par des artistes de renommée internationale.

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris du 2 juillet 2019 a voté à l'unanimité 200 000 euros de subventions afin que les communes qui en ont manifesté le souhait puissent accueillir des stations.

Nuit Blanche 2019 sera métropolitaine à trois titres :

- Six communes accueilleront des stations, grâce au soutien de la Métropole. Il s'agit d'Aubervilliers et de Saint-Denis, Gennevilliers, Gentilly, Rueil-Malmaison et Vincennes.
- Des communes labeliseront des événements ou des projets d'art contemporain qu'elles organisent pour intégrer le programme Nuit Blanche, notamment Arcueil, Cachan, Courbevoie, Créteil, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Orly, Pantin, Sceaux, Sèvres, Vanves.
- Des communes mobiliseront leurs bénévoles, clubs sportifs, danseurs et musiciens pour participer aux différents événements de Nuit Blanche.

Cette manifestation contribue à étendre au sein du périmètre métropolitain des mouvements artistiques et culturels sous ses différentes expressions, dans une dynamique festive participant au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole du Grand Paris.

2) **Le développement des Micro-Folies : innovation et numérique**

Adopté lors du Conseil métropolitain du 26 juin 2019, le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique de la Métropole promeut – entre autres priorités, l'innovation et le numérique pour une culture accessible au plus grand nombre. Dans ce contexte, sous le pilotage du Vice-président en charge du Numérique et de la Métropole Intelligente et de la Vice-présidente en charge du Développement culturel, la Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique. **La Métropole finance jusqu'à 50% des dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie.** Ce financement apporte ainsi un véritable concours à la diffusion de la culture dans l'ensemble des communes métropolitaines et accompagne la médiation numérique du territoire.

Une dizaine de projets de Micro-Folies sont déjà en cours dans le périmètre métropolitain dont deux qui bénéficient du soutien de la Métropole du Grand Paris. Ils seront prochainement inaugurés : Noisy-le-Sec, le 20 septembre 2019 et Issy-les-Moulineaux, le 28 septembre 2019.

Porté par le Ministère de la Culture, le déploiement des Micro-Folies est coordonné par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette, présidé par Didier FUSILLIER. Pensées comme des plateformes culturelles au service des territoires, les Micro-Folies s'installent dans un équipement existant, tel une médiathèque ou une maison de quartier, afin de compléter ou de redynamiser la programmation de lieux municipaux.

Par ailleurs, les élus métropolitains travaillent également pour soutenir l'association Sentiers Métropolitains pour la réalisation d'un sentier de randonnée de plusieurs centaines de kilomètres. Il traversera 95 communes de la Métropole du Grand Paris et constituera un nouvel espace public qui permettra une mobilité douce à l'échelle métropolitaine en valorisant des patrimoines culturels et naturels.